

ARRÊTÉ N°2026/00094

Abrogation de l'arrêté électoral portant renouvellement complet des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT)

La Présidente de l'Université Paris Nanterre,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat ;

Vu la délibération n°2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment internet ;

Vu l'ordonnance 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre usagers et autorités administratives ;

Vu l'arrêté rectoral du 29 septembre 2025 instituant une commission de contrôle des opérations électorales ;

Vu la décision-cadre n°2026/00049 portant sur l'organisation des élections par voie électronique ;

Vu les statuts de l'Université approuvés au conseil d'administration du 20 janvier 2020 ;

Vu l'arrêté électoral n°2026/00033 portant renouvellement complet des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'IUT ;

Vu les statuts de l'IUT de Ville d'Avray approuvés par le conseil d'administration du 17 décembre 2012 ;

Vu l'élection du 3 juillet 2024 de Madame Caroline Rolland-Diamond, en tant que Présidente de l'Université Paris Nanterre ;

Vu l'avis rendu par le comité électoral consultatif de l'Université Paris Nanterre en séance du 27 janvier 2026 ;

Vu le renouvellement complet des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'IUT en date du 18 décembre 2024 ;

Vu l'avis rendu par le comité électoral consultatif de l'Université Paris Nanterre en séance du 11 mars 2026 ;

Considérant que les mandats des usagers au sein du conseil de l'IUT arriveront à échéance le 18 décembre 2026 ;

Considérant que les élections ne peuvent être anticipées avant une date raisonnable relativement à l'expiration des mandats en cours ;

Considérant qu'il convient de reporter le scrutin concernant le renouvellement des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'IUT.

Arrête

Article 1 : L'arrêté électoral n°2026/00033 en date du 16 février 2026 portant renouvellement complet des représentantes et représentants des usagers au conseil de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) est abrogé.

Article 2 : Exécution

Le Directeur de l'IUT et la Directrice Générale des Services de l'Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nanterre, le 13 mars 2026

La Présidente de l'Université

Caroline Rolland-Diamond

